

**Quatre-vingt-quinze p. 100 des diplômés universitaires des Maritimes sont satisfaits de la qualité de l'enseignement qu'ils ont reçu.**

**Le sondage décrit aussi les résultats d'emploi et la situation financière des diplômés ayant obtenu un baccalauréat en 2007.**

-----  
AVIS AUX CHEFS DES NOUVELLES : Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur l'étude ou proposer une entrevue à Mireille Duguay, veuillez téléphoner à Dawn Gordon, au 506-453-2844, ou envoyer un courriel à [mphec@mphec.ca](mailto:mphec@mphec.ca).

-----  
La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a dévoilé aujourd'hui, le 18 janvier 2011, les résultats de son sondage intitulé *Deux ans plus tard : Un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2007*. Portant plus particulièrement sur les diplômés ayant obtenu leur premier diplôme en 2007, ce rapport examine le niveau de satisfaction de ceux-ci à l'égard de leurs études, ainsi que leurs résultats d'emploi, leur situation financière et leur tendance à poursuivre leurs études.

En tout, 57 p. 100 des diplômés ayant obtenu leur premier diplôme en 2007 ont déclaré être satisfaits de la qualité de l'enseignement qu'ils ont reçu, et 38 p. 100 ont affirmé en être très satisfaits. Le sondage montre aussi que, grâce à leurs études, 34 p. 100 des diplômés ont acquis la compétence de réflexion autonome et critique dans une certaine mesure, et 62 p. 100 considéreraient l'avoir acquise dans une large mesure. « Nous avons demandé aux diplômés des Maritimes dans quelle mesure leur programme universitaire leur a permis d'acquérir un certain nombre de compétences essentielles et quel était leur niveau de satisfaction à l'égard de plusieurs éléments de celui-ci, a expliqué la directrice générale de la CESP, Mireille Duguay. Les résultats nous révèlent que les diplômés des Maritimes sont transformés par leurs études et satisfaits de leur expérience. » La promotion de 2003 était tout aussi satisfaite.

Six diplômés universitaires des Maritimes sur dix ayant obtenu leur premier diplôme en 2007 ont choisi de s'inscrire à un deuxième programme d'études dans les deux ans, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à la promotion de 2003. Toutefois, les raisons données pour justifier la poursuite des études sont demeurées les mêmes, c'est-à-dire pour augmenter leurs chances d'obtenir un emploi ou, dans une moindre mesure, par un souci de perfectionnement. Les diplômés des programmes d'arts libéraux et de sciences étaient deux fois plus susceptibles de poursuivre leurs études.

En 2009, 73 p. 100 des détenteurs d'un premier diplôme avaient emprunté de l'argent pour payer leurs études, y compris le diplôme de 2007 et leurs études ultérieures. Plus d'un quart (27 p. 100) n'avaient pas réalisé d'emprunt.

En fait, en 2009, la dette étudiante des diplômés ayant emprunté de l'argent au gouvernement, aux banques, aux membres de leur famille ou à d'autres sources s'élevait en moyenne à 37 013 \$, et un tiers de ces diplômés avaient emprunté au moins 45 000 \$. Même si les diplômés des Maritimes de 2007 étaient autant tributaires des prêts étudiants gouvernementaux que ceux de 2003, leur dépendance par rapport à d'autres sources comme les banques et les membres de leur famille s'était amplifiée.

De plus, 20 p. 100 des diplômés ayant emprunté des fonds pour financer leur premier diplôme ou poursuivre leurs études devaient encore au moins 45 000 \$ en 2009, tandis que 21 p. 100 avaient remboursé toute leur dette. La proportion des diplômés de 2007 qui devaient au moins 45 000 \$ deux ans plus tard a augmenté de huit points de pourcentage comparativement à la promotion de 2003.

Deux ans après l'obtention du diplôme, le taux d'emploi des personnes ayant obtenu leur premier diplôme en 2007 a chuté de neuf points de pourcentage par comparaison à celui de la promotion de 2003. « On a réalisé le sondage auprès des diplômés de 2007 au milieu d'une récession économique, ce qui explique probablement le taux d'emploi plus faible, a précisé M<sup>me</sup> Duguay. Toutefois, ce dernier semble être la seule mesure d'emploi touchée. Le nombre de diplômés employés à temps plein et dans un poste hautement spécialisé était à peu près le même que quatre ans auparavant. » En 2009, les détenteurs d'un premier diplôme employés à temps plein gagnaient plus de 43 000 \$, un revenu supérieur à celui de la population en général dans les Maritimes.

Les provinces des Maritimes ont retenu à peu près la même proportion de diplômés que pour la promotion de 2003. Selon M<sup>me</sup> Duguay, l'Île-du-Prince-Édouard a retenu 63 p. 100 de ses résidents, la Nouvelle-Écosse, 74 p. 100, et le Nouveau-Brunswick, 71 p. 100. En tout, 29 p. 100 des diplômés originaires d'ailleurs au Canada ou de l'étranger venus étudier dans les Maritimes habitaient toujours dans cette région deux ans après l'obtention du diplôme.

Par ailleurs, la grande majorité des diplômés ont affirmé que l'investissement dans leur éducation en valait la peine. « Deux ans après l'obtention du diplôme, 83 p. 100 des détenteurs d'un premier diplôme ont déclaré que l'investissement en temps dans leurs études universitaires a été profitable, tandis que sept sur dix ont affirmé que l'investissement financier en valait la peine », a affirmé M<sup>me</sup> Duguay.

Du 18 octobre 2009 au 8 janvier 2010, l'entreprise Ipsos Reid a réalisé des entrevues téléphoniques avec 3 380 diplômés de 16 universités des Maritimes. L'analyse du rapport se concentre sur

1 702 détenteurs d'un premier diplôme. La marge d'erreur s'appliquant aux résultats qui reposent sur l'échantillon pondéré constitué de 3 380 diplômés est de  $\pm 1,5$  point de pourcentage, 19 fois sur 20; celle s'appliquant aux résultats qui s'appuient sur l'échantillon formé de 1 702 détenteurs d'un premier diplôme est de  $\pm 2,3$  points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Le rapport est publié sur le site Web de la Commission, au [www.cespm.ca](http://www.cespm.ca).

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a été établie en 1974 afin d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage de l'enseignement postsecondaire. Issus des Maritimes, ses 20 membres représentent des établissements d'enseignement supérieur, les gouvernements provinciaux et le grand public.

-----  
À L'USAGE DES MÉDIAS :

Selon un rapport rendu public aujourd'hui, le 18 janvier, quatre-vingt-quinze p. 100 des diplômés universitaires des Maritimes sont satisfaits de la qualité de l'enseignement qu'ils ont reçu.

Dans ce rapport de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, on déclare que, grâce à leurs études, 34 p. 100 des diplômés ont acquis la compétence de réflexion autonome et critique dans une certaine mesure, et 62 p. 100 considéraient l'avoir acquise dans une large mesure.

Intitulé *Deux ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2007*, le rapport affirme qu'en 2009, 73 p. 100 des détenteurs d'un premier diplôme avaient emprunté de l'argent pour payer leurs études. En fait, en 2009, la dette étudiante des diplômés ayant emprunté de l'argent au gouvernement, aux banques, aux membres de leur famille ou à d'autres sources s'élevait en moyenne à 37 013 \$, et un tiers de ces diplômés avaient emprunté au moins 45 000 \$.

De plus, 20 p. 100 des diplômés ayant emprunté des fonds pour financer leur premier diplôme ou poursuivre leurs études devaient encore au moins 45 000 \$ en 2009, tandis que 21 p. 100 avaient remboursé toute leur dette.

Dans ce rapport de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, on déclare que les détenteurs d'un premier diplôme employés à temps plein gagnaient plus de 43 000 \$.

-30-

Personne-ressource : Dawn Gordon  
Commission de l'enseignement supérieur  
des Provinces maritimes

Téléphone : 506-453-2844  
Courriel : [mphec@mphec.ca](mailto:mphec@mphec.ca)